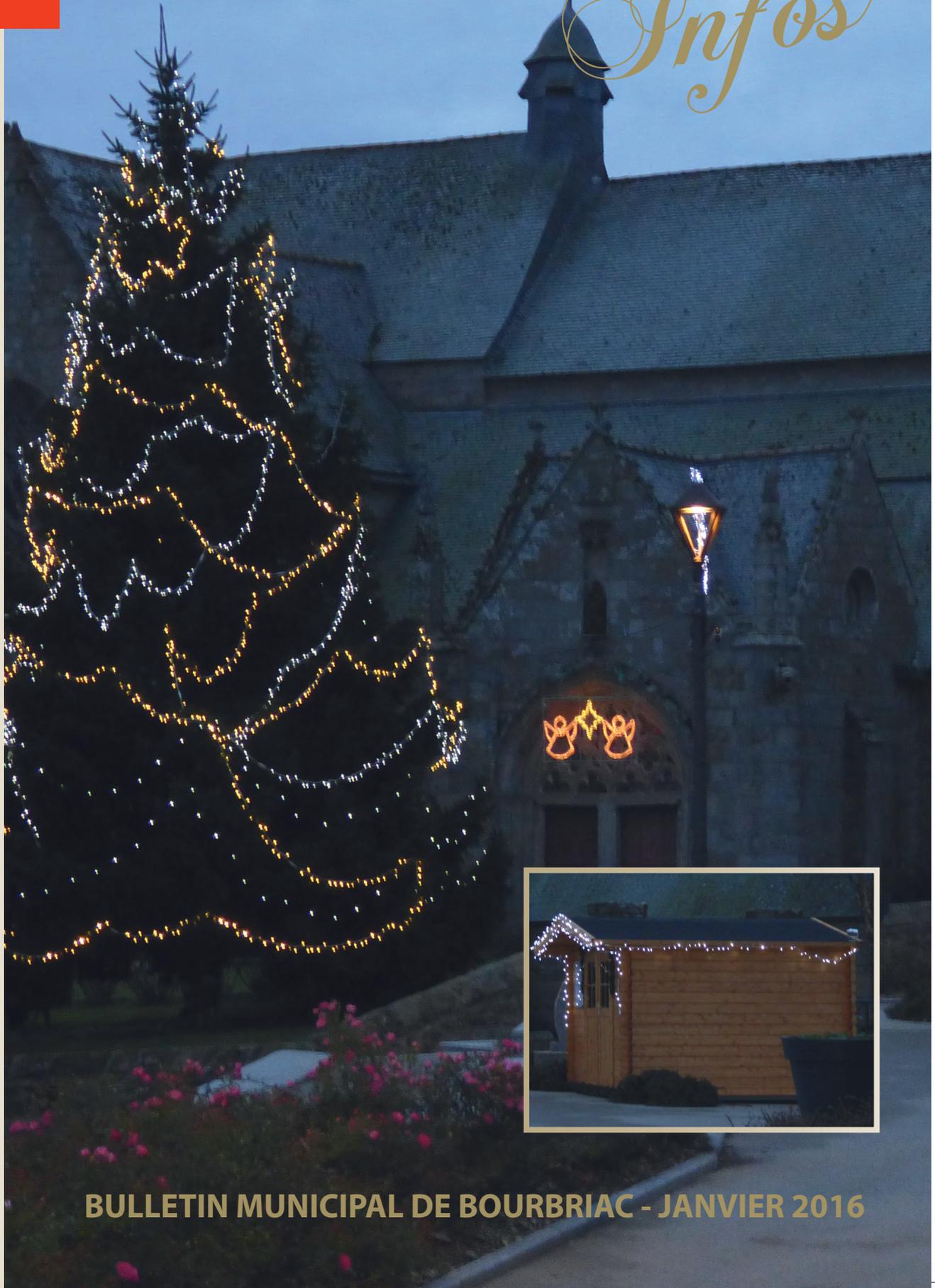


N°53

www.bourbriac.bzh

Boulvriag

Infos



BULLETIN MUNICIPAL DE BOURBRIAC - JANVIER 2016

TARIFS COMMUNAUX 2016

MAIRIE - 11 place du Centre

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le samedi matin de 9h à 12h

Tél. : 02 96 43 40 21 - Fax : 02 96 43 60 17

mairie.bourbriac@wanadoo.fr

www.bourbriac.bzh

CONSEILLERE DEPARTEMENTALE

Permanences en mairie de Bourbriac le 2^{ème} samedi du mois, à 10h30.

MISSION LOCALE (Mairie)

Sur rendez-vous

Tél. : 02 96 40 17 30

MEDIATHÈQUE MUNICIPALE, 2^{ème} étage de la mairie

Ouverte le mardi de 9h30 à 11h30, le mercredi de 15h à 18h, le vendredi de 17h00 à 19h et le samedi de 10h à 12h -

FERMÉE Août et Noël

Tél. : 02 96 43 62 25

cyber-bourbriac@wanadoo.fr

A.P.I.A.M.H.

Association pour l'Intervention auprès des Malades et Handicapés

2, pl. du Vally 22200 Guingamp

Perm. : mairie 3^{ème} lundi du mois de 14h30 à 16h sans rendez-vous

Tél. : 02 96 44 41 08 - 06 63 80 36 59

ASSISTANTES SOCIALES :

• M.S.A.

Tél. : 02 96 40 10 40

• CENTRE MÉDICO-SOCIAL de Guingamp et Régime général

Tél. : 02 96 40 10 30

En mairie sur rendez-vous

S.A.M.A.D. (Service d'Aide au Maintien à Domicile)

1, rue de Tournemine

Bureau ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi - 9h-12h • 14h-17h

Tél. : 02 96 43 49 28

Fax : 02 96 43 49 29

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 1, rue de Tournemine

Ouverte du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Tél. : 02 96 43 60 11

Fax : 02 96 43 69 98

contact@cc-bourbriac.fr

www.cc-bourbriac.fr

DÉCHETTERIE Route du Danouët

Horaires d'été-du 01.05 au 30.09

Lundi et vendredi de 13h30 à 18h00

Mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h00

Horaires d'hiver-du 01.10 au 30.04

Lundi de 13h30 à 17h30

Mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél. : 02 96 43 64 91

GENDARMERIE 17 rue des Menhirs

Ouverture bureau : mercredi 8h00 à 12h00 - samedi : 14h00 à 18h00

Tél. : 02 96 43 40 18 ou 17

SOUS-PRÉFECTURE de Guingamp 34, rue Maréchal Joffre

Tél. : 02 96 40 16 40

Renseignements relatifs aux démarches administratives

Tél. : 08 21 50 30 22

CONCILIATRICE DE JUSTICE

Permanences en mairie de Bourbriac provisoirement suspendues.

Permanences en mairie de Guingamp le 3^{ème} jeudi à partir de 13h30.

Sans rendez-vous.

CONCESSIONS au cimetière communal

• 30 ans 133,24 €

• 50 ans 240,68 €

CONCESSIONS colombarium

• 15 ans 218,29 €

• plaque 108,86 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

• par m³ d'eau consommé 1,90 €

TAXE DE RACCORDEMENT au réseau d'assainissement collectif

..... 1 418,96 €

GARDERIE

• le matin gratuit

• de 16h30 à 16h45 gratuit

• de 16h45 à 18h15 0,50 €

la 1/2 heure

(toute 1/2 heure commencée est due)

• de 18h15 à 18h30 0,25 €

CANTINE

• enfants (maternelle) 2,61 €

• enfants (primaire) 2,92 €

• adultes 6,19 €

• enfants hors commune (maternelle) 5,22 €

• enfants hors commune (primaire) 5,52 €

Salle des forges

	Locales	Extérieures
Bals -Fest Deiz- Fest Noz	313,92	475,38
1 repas avec cuisine	417,67	518,80
2 repas avec cuisine	516,85	648,50
1 weed-end avec cuisine	646,54	723,73
Préparation la veille à partir de 14h	50,75	50,75
Grande salle sans cuisine pour buffet	313,92	337,22
Grande salle sans cuisine. Assemblée-congrès	258,77	313,92
Petite salle pour réunion	Gratuit	80,11
Petite salle sans cuisine pour buffet	103,82	156,27
Grande salle pour arbre de Noël	Gratuit	156,27
Grande salle pour séance culturelle avec entrées payantes	156,27	258,93
Grande salle pour loto	313,92	337,22
Concert	802,88	802,88
Réveillon dansant	648,50	648,50
Fest Noz de fin d'année	475,38	475,38
Marchands ambulants sans électricité	25,98	36,26

**CAUTION : 500 € pour les locations inférieures à 500 €
800 € pour les locations supérieures à 500 €**

Salle communale St Houarneau
(uniquement aux associations locales)

101,73

Petite salle des Forges : Caution = montant de la location

ÉDITO



3

Edito

4

Etat civil

5

Rétrospectives

7

Travaux et aménagements

9

Associations

12

CM des jeunes

14

Incivilités

15

Informations communales

16

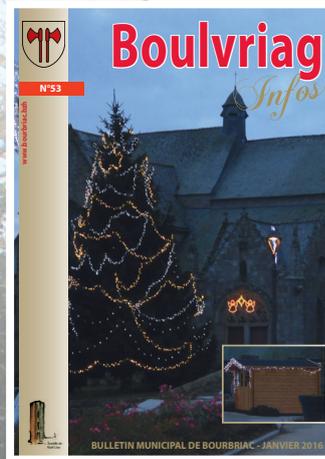
Conseil municipal

21

Informations locales

23

Planning salle des forges
Evénements



Tout d'abord, nous aurons une pensée pour les 130 victimes innocentes du 13 novembre dernier, qui a fait ressurgir dans nos mémoires les attentats de Paris d'il y a tout juste un an.

Victimes innocentes d'une barbarie moyenâgeuse. Souhaitons, espérons, ne plus avoir à évoquer ces tragédies, chaque année.

J'ai eu au soir des vœux, en présence des élus, des agents municipaux, des présidents et des responsables d'associations ainsi que des personnalités de la société civile, à évoquer un sujet qui préoccupe toute la population.

Nous sommes tous utilisateurs des services de la poste, nous avons tous constaté que depuis l'été dernier les jours et heures d'ouverture ne sont plus respectés et sont devenus complètement aléatoires. Cette institution ne respecte plus sa clientèle.

Malgré tout, les choses devraient semble-t-il s'améliorer, même si rien n'est pour l'instant acté, car nous sommes éligibles pour 2016, à l'ouverture d'une Maison de Services Au Public.

J'espère pouvoir évoquer ce sujet plus précisément dans les mois à venir.

En octobre dernier, la commune a vécu un grand moment de démocratie, avec l'élection du Conseil Municipal des jeunes. A son niveau, il sera force de proposition. Les pages centrales de ce bulletin lui sont consacrées.

Au nom de vos élus et en mon nom personnel, je viens vous présenter nos vœux les meilleurs, à vous-mêmes et à ceux qui vous sont chers pour cette année 2016.

BLOAVEZH MAT A YECH MAT D'AN HOLL.

Le maire

Une nouvelle conseillère municipale

Mme LE COZ Caroline, 31 ans, assistante maternelle, a pris ses fonctions le 10 décembre 2015 suite à la démission de Mme Guyon Réjane au mois de novembre.

Elle intègre les commissions suivantes :

- sport, culture, vie associative, municipale et démocratique,
- information
- environnement, cadre de vie,
- personnel.

BIENVENUE À ELLE !



Naissances



- TREMINTIN Lya
TREMINTIN Fabien et HERVIOU Angéline - Saint-Houarneau
- RACAPÉ Thaïs
RACAPÉ Laurent et ROISNARD Christelle - Keratret
- CONSTANT Ceylian
CONSTANT Christophe et JAILLANT Laëtitia - Nonenou
- LE BRIS Titouan
LE BRIS Gildas et SIMON Mathilde - 12 Keruliou
- CARCELES Massilia
CARCELES Michaël et RICHEBOURG Aurélie - Kerguissec
- TRUBUILT Mila
TRUBUILT François et LE SOURN Karine - Coat an Drail
- HÉLARY Lia, Léontine
HÉLARY Goulwen et RICHON Elodie - La Croix du Garnel
- HÉLARY Kaya, Janine
HÉLARY Goulwen et RICHON Elodie - La Croix du Garnel
- MÉLOIS Baptiste, Nicolas, Jacques
MÉLOIS Ludovic et MARY Nathalie - 19 Le Courjou
- HERMETET Corentin, François, Jean-Daniel
HERMETET Denis et ROLLAND Elodie - Pen Leguer Bras
- LE JOUAN Lya
LE JOUAN Erwan et Laetitia LE CAM - Saint-Jude
- GAUTIER Elisa
GAUTIER Guillaume et CROIZIER Marion - rue de Pont Jilez
- GUEGAN Léia
GUEGAN Eric, Jean-Noël et RIOU Delphine, Nadine
5 Hent Dré
- THORAVAL CAMARA Anna, Marième
CAMARA Cheikh, Amadou, Bamba et THORAVAL Virginie
«Leindevet»

Mariages



- LE FOLL Thierry et BOUANGA Gislaine
Cosquer Danouet
- RICHON Frédéric et PERRIN Julie - Pors an Pantier
- THORAVAL Gaël et LANCIEN Audrey - Kergoarin
- LE FLOC'H Maxime et LACHATER Céline
18 rue de l'Armor, PABU - résidence à Kerbars
- LABAT Bruno et LE POURHIET Laëtitia
55 rue de Goas ar Mogn
- LE MAU Aimé, Jacques, Marie et SANQUER Monique,
Yvonne - 11 Rubertel

Décès



- LE PEILLET Robert, Albert Marie - EHPAD 29 rue de Coat Liou
- DÉRÉAT Marie, Philomène (veuve LE BLOAS) - Coat Men
- LE BONNIEC Albert - Kermaal
- DALMAR Alain, Jean Roger - 26 rue des Menhirs
- LE BUHAN Rosalie (veuve LE MOËL) - Lotissement de la Villeneuve
- LE BALC'H Joseph Marie - Keratret
- PIERRE Elisa Marie Cécile (veuve LE ROY) - EHPAD 29 rue de Coat Liou
- GAUTIER Léontine Maria (veuve LE GRAËT) - EHPAD 29 rue de Coat Liou
- LE CALVEZ Gisèle, Victorine Eugénie (veuve SAVÉAN) - Allée Coat Men
- LE MEN Marie Joseph (veuve MAZÉVET) - 21 rue de Goas ar Mogn
- CADIOU Roger, Jean - EHPAD 29 rue de Coat Liou
- RICHEL Edouard - 5 Lotissement du Courjou
- LE GALL Jeannine Marie Joséphine (veuve LE GLOAN) - La Villeneuve Cité
- RIVOALLAN Madeleine Marie (veuve LE NÉGARET) - EHPAD 29 rue de Coat Liou
- MAGOUROU Agnès Marie Thérèse (veuve MAHÉ) - EHPAD 29 rue de Coat Liou
- JULLO Sébastien Paul - Kergroas
- ORHAN Marie Thérèse Magdeleine (épouse TANOT) - EHPAD 29 rue de Coat Liou
- LARMET Christiane Marie Odette (épouse KÉRAVIS) - Kerivoa
- MÉNOU Madeleine (Veuve QUÉROU) - 8 rue de l'Argoat
- DALMARD Yvette (Veuve JULOU) - Saint-Houarneau
- LUCAS Eliane (Veuve BRIERE) - Kerauffredou
- GUIZOUARN Marie (Veuve LE COUILLARD) - EHPAD 29 rue de Coat Liou
- THOMAS André - Kergroas
- SIMON Alice (Veuve LE COUSTER) - Kerliviou
- MOREAU Hélène (Veuve MAHÉ) - 13 rue de Coat Liou
- CHARLES Yvonne (Veuve GUYOMARD) - EHPAD 29 rue de Coat Liou
- GOUÉVIC Dominique - 50 route de Kerien
- BOUTIER Marie Germaine (Veuve GUÉGAN) - EHPAD, 29 rue de Coat Liou
- ROHOU Marie, Valentine (Veuve PHILIPPE) - 3 rue d'Avaugour
- LE GLOAN Louis Marie - 20 rue de l'Armor
- STÉPHAN Marie, Thérèse (Veuve DUÉDAL) - EHPAD, 29 rue de Coat Liou
- DIRIDOLLOU Yves, Marie - Crec'h Cant
- JEGOU Emile, Marie - Kergoff
- GAUTIER Albert - 2 Kéruliou
- PAMPANAY Jeanne (Veuve HERVE) - EHPAD, 29 rue de Coat Liou
- BOUTIER Alfred - 6 rue de Kergus
- LARMET Bernard, Albert, Pierre, Marie - Lotissement de la Villeneuve
- LE BARTZ André Théophile René - Crec'h Vian
- PHILIPPE Claude, Yves, Augustin - Kergroas
- LE SAUX André Louis Marie - EHPAD, 29 rue de Coat Liou
- CARRÉ Arthur Marie - Restigou
- AGNESINI Raymonde - Crec'h Cant
- LE BUHAN François Louis Marie - EHPAD, 29 rue de Coat Liou
- LE JÉHAN Christiane, Jeanne, Marie veuve SIMON - 12 Lotissement du Courjou
- GAUTIER Jean - EHPAD, 29 rue de Coat Liou
- JAOUËN Hélène Marie Eugénie veuve LE BASTARD - EHPAD, 29 rue de Coat Liou
- LE MOAL Madeleine veuve SOYER - EHPAD, 29 rue de Coat Liou
- POHER Léonie veuve HANRION - Croaz Mez an Oten
- LE GOURRIER Germaine, Marie veuve CROIZIER - 3 Hent Garenn
- DALMAR Denise Marie Augustine veuve GESTIN - EHPAD, 29 rue de Coat Liou
- LE MAGOAROU Yves Marie Sylvestre - EHPAD, 29 rue de Coat Liou
- GARZUEL Alice, Maria veuve LE GROUYER - rue de Coat Liou
- LE GOFF Julienne Marie Simone épouse COATRIEUX - 31 rue d'Avaugour



Le Bagad de Bourbriac ainsi que les représentants de l'union sportive Briacine section Football ont été reçus en mairie pour évoquer leurs bons résultats respectifs de la saison 2014-2015.

En effet, le Bagad accède pour la toute première fois de son histoire à la 2^{ème} catégorie et l'équipe fanion de l'USB à la 1^{ère} division de district.



Forum des associations

Le forum des associations s'est tenu dans les salles de associations de Kozh Kastell.

Les 39 associations briacines étaient invitées à présenter leurs activités et à prendre les inscriptions des futurs adhérents.

Le forum s'est tenu de 9h à 13h et le bilan des associations et visiteurs s'est avéré positif.

La mairie a édité un annuaire de toutes les associations. Celui-ci est d'ailleurs toujours disponible en mairie. On peut y trouver les coordonnées des responsables et toute information utile.



L'assemblée constitutive de l'école de gouren de Bourbriac s'est réunie afin de mettre en place la nouvelle association sportive à Bourbriac. Cf page associations pour une présentation complète.



Concours de maisons fleuries

Réception à la mairie des lauréats du concours de maisons fleuries. Les membres du jury ont évalué le 10 juillet dernier façades et jardins

Les gagnants se sont vus remettre un plan de rosier ainsi que des bons d'achats auprès de différents partenaires.

Pour rappel, les 4 catégories sont : les grands jardins, les petits jardins, les villages bord de route et les façades.

On retient comme point positif important l'évolution des pratiques qui tendent vers la suppression progressive des produits phytosanitaires. Cette démarche est commune aux services techniques espaces verts de la mairie et aux habitants de Bourbriac. Bravo !



L'association Camélias



L'association Camellia a remis le diplôme de la médaille d'argent à la commune, fidèle participante au festival. Elle y était présente pour la troisième fois au mois de mars 2015 (5^{ème} éditions du festival).





Remise de chèque à la PLB

M. Daniel BERCOT, vice-président de la PLB, était invité à la mairie pour recevoir un chèque de 1 000 €.

Cette somme correspond aux bénéfices réalisés lors du passage de la course le 27 juin.

Au total ce sont 3 007 € qui ont été remis par les associations de Bourbriac à la PLB pour cette édition 2015.

Merci à tous les briacins (associations, service enfance jeunesse de la communauté de communes, comités de quartiers) qui se sont investis. La commune de Bourbriac termine première au classement de la collecte de fonds des communes traversées et obtient le 2^{ème} prix décerné par le comité PLB ! Bravo à toutes et à tous.



5 décembre 2015

Le téléthon avait lieu sur le territoire de la communauté de communes.

A 17h, la municipalité a offert un pot à tous les bénévoles et participants des diverses courses sur la place du Centre.

A noter que cette année toutes les animations avaient lieu le même jour contrairement aux autres années.

C'est l'association ANTLA qui gère l'organisation.



Décembre 2015

Pour la première année la municipalité a mis à la disposition des associations un chalet permettant

d'organiser des animations sur la place tout au long du mois de décembre.

L'initiative a été bien suivie et sera sans aucun doute reconduite l'année prochaine.



Breizh 5/5



Ce jour-là a eu lieu l'inauguration des panneaux visibles à toutes les entrées de l'agglomération briacine. Cette initiative marque notre adhésion à la démarche Breizh 5/5.

La démarche Breizh 5/5 consiste à montrer que la majorité des Bretons souhaite une Bretagne à 5 départements.

Cette démarche couvre plusieurs aspects : créer un réseau «breizh 5/5» associant personnes, acteurs économiques..., financer le panneau routier «breizh 5/5» qui sera offert à chaque collectivité qui s'affiche.

[//www.facebook.com/breizh5sur5](http://www.facebook.com/breizh5sur5)



11 novembre 2015

Commémoration du 11 Novembre

Cette année les jeunes conseillers municipaux ont été associés à la cérémonie.

Les enfants des écoles de Bourbriac étaient venus nombreux accompagnés de leurs parents et enseignants.

Le traditionnel repas des aînés s'est tenu ensuite à la salle des Forges. Il a réuni environ 110 convives.



Les travaux de rénovation et d'aménagement se poursuivent dans la commune. Voici le point sur les dernières réalisations et les travaux à venir en 2016.

Travaux réalisés :

L'extension de l'atelier communal situé à Kozh Kastell est achevée. Les travaux (réalisation d'un auvent dans la cour) ont été réalisés par l'entreprise MULTIPOSE de Bourbriac, pour un montant de 14 569 € TTC.



L'aménagement du cimetière réalisé avant la Toussaint comprenait la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite et la réalisation d'un dallage dans l'allée centrale ainsi que l'aménagement autour du calvaire central. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LOMBARDET de Bourbriac, pour un montant de 31 989,24 € TTC.

Actuellement l'entrée arrière du cimetière est en cours d'agrandissement et d'aménagement pour un accès adapté et le passage possible d'un véhicule.



L'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant de 2 335,20 € HT auprès de la société ELAN CITE.

Le radar alerte les automobilistes sur leur vitesse dans l'agglomération.

Ce radar permet également d'enregistrer les vitesses moyennes, la fréquentation de l'axe où il se trouve afin d'évaluer les éventuels besoins d'aménagement.

Le panneau informatif situé à l'entrée du parking de la Mairie a été rénové et les informations mises à jour.

L'impression a été réalisée par l'entreprise INITIALES située à Ploumagoar pour un montant de 321,36 € TTC.

Des travaux d'entretien ont été réalisés au **complexe de foot** pour un montant de 1 232,39€ TTC comprenant les fournitures (filets de foot, filet et câble pare ballon, grillage de sécurisation de la main courante, achat de poubelles, etc.).



A réaliser :

- L'aménagement de la 3^{ème} tranche de la rue de l'Armor.
- L'estimation des travaux est de 433 360,20 € TTC. Cet estimatif porte sur le terrassement, la réfection de la chaussée, les travaux sur le réseau d'eau pluviale, la maçonnerie, les plantations et l'achat de mobilier urbain.
- A cela s'ajoutent les travaux d'effacement des réseaux dont les dépenses sont réparties comme tel :
 - * effacement des réseaux électriques 54 600 € HT dont 16 380 € HT à la charge de la commune,
 - * effacement de l'éclairage public 38 000€ HT dont 22 800€ HT à la charge de la commune,
 - * effacement du réseau téléphonique :
 - * génie civil 12 300 € TTC à la charge de la commune
 - * le câblage 500 € HT à la charge de la commune.

Enfin le programme routier 2016 portera sur environ 2,5 km de voies communales.

Les travaux s'élèvent à un montant d'environ 68 500€ auquel s'ajoutent 31 562,59€ de solde à payer, soit environ 100 000 €.

Renouvellement de la signalétique :

Dans le cadre de son renouvellement signalétique en campagne, la commune a fait appel à trois sociétés spécialisées.

La commission municipale «urbanisme, cadre de vie» a retenu la société SPM de Lanvollon.

Le 29 octobre 2015 était réalisé sur le terrain le dénombrement exact des panneaux directionnels et de lieux-dits par cette même société.

Dans sa séance du 6 novembre 2015, la municipalité a délibéré et accepté à l'unanimité le devis présenté par la société SPM de Lanvollon.

Le coût global de l'opération avec la pose est de 46 474,82 € TTC.



Désignation	Quantité
Latte position en 1,50 m	134
Latte directionnelle en 1,50 m	49
Latte position en 2,50 m	14
Panneau directionnel lieux-dits 2 lignes	14
Panneau directionnel lieux-dits 3 lignes	13
Panneau directionnel lieux-dits 4 lignes	7
Panneau directionnel lieux-dits 5 lignes	9
Panneau directionnel lieux-dits 6 lignes	4
Panneau directionnel lieux-dits 7 lignes	1
Mât peint en 1,50 m	171
Mât peint en 2 m	48
Mât peint en 2,50 m	9
Mât peint en 3 m	2
Panneau diagrammatique 1mx1m	1
Panneau diagrammatique 1,1mx1,1m	1
Panneau diagrammatique 1,2mx1m	1

Les travaux de pose débuteront début janvier 2016. Le prochain projet de la commission sera la numérotation de voirie hors agglomération.



Les membres du bureau sont :

- Le Caër Pascal, président.
- Touchery Sandrine, présidente adjointe.
- Ollivo Françoise, trésorière.
- Guizouarn Nicolas, trésorier adjoint.
- Pouliquen Stéphane.
- Catherine Le Bail.
- Trivino Céline.

Accompagnés d'une dizaine de membres actifs.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leurs investissements.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, vous pouvez nous contacter au numéro suivant : Pascal Le Caër, 02.96.43.46.93.

Vous pouvez également nous suivre via Facebook de l'amicale ouvert depuis peu.

L'amicale laïque a pour but de récolter des fonds afin de permettre de mener à bien les différents projets des écoles publiques de Bourbriac et du collège Jules Ferry, et permettre ainsi un moindre coût pour les familles.

Lors de l'assemblée générale nous votons les budgets attribués aux 3 établissements.

Les budgets annuels alloués pour 2015-2016 :

6 000 euros : collège

8 500 euros : primaire

3 500 euros : maternelle

Quelques exemples de projets aboutis en 2014/2015

- Voyage d'intégration pour tous les 6^{èmes}.
- Voyage en Angleterre.
- Initiation à la musique en maternelle et primaire.
- Voyage en Belgique pour les 5^{èmes}.
- Participation ciné-jeunes.
- Achat de jouets de Noël en maternelle et primaire.
- Sortie en forêt pour les CP/CE1.
- Sortie cinéma maternelle et primaire.
- Sortie à la ferme et à la forêt pour les maternelles.
- Voyage à Paris pour les 4^{èmes}.
- Voile pour les CM.
- Sortie musée de la résistance-Planétarium.
- Sortie château de la Hunaudaye.
- Sortie ferme d'antan...

Et bien d'autres sorties, toutes à but pédagogique qui permettent à tous les enfants des écoles publiques et du collège de s'ouvrir vers l'extérieur.

Les manifestations prévues en 2015/2016

Afin de clôturer les budgets alloués nous organisons diverses manifestations, dont :

- Opération pizzas, début octobre 2015.
- Soirée repas le 14 novembre 2015.
- Bal rétro le 29 novembre 2015.
- Vide-grenier le 1^{er} mai 2016.
- Kermesse le 5 juin 2016.

L'Amicale laïque

L'amicale laïque est composée d'une quinzaine de membres très actifs et dynamiques.

Notre association peut accueillir tous les parents d'élèves, les professeurs des écoles mais aussi les anciens élèves et amis des écoles publiques.

L'amicale laïque c'est aussi 6 sections :

Section step-fitness

Cours encadrés par un animateur sportif diplômé.

Horaires : lundi de 20h30 à 21h30. Cotisation : 85 euros.

Lieu : salle des forges - Inscription sur place.

Renseignement : Le Caër Pascal - 06.80.75.27.29.

Section cyclotourisme

Section ouverte à tous. 2 groupes. Cotisation : 50 euros

Horaires : départ le dimanche matin 8h30/9h

Lieu : départ place du centre - Inscription sur place.

Renseignement : Steunou Eric - 06.82.86.20.72.

Section tennis de table

Ouverte aux enfants à partir de 8 ans

Horaires : mardi de 20h à 22h. Cotisation : 30 euros.

Lieu : gymnase de Roudoué - Inscription sur place.

Renseignement : Ollivo Didier - 02.96.43.60.39.

Section gym

Horaires : jeudi de 20h30 à 22h. Cotisation : 40 euros

Lieu : petite salle Koz kastell - Inscription sur place.

Renseignement : Rannou Nadine - 02.96.43.43.27.

Section zumba

Cours encadrés par un animateur sportif diplômé.

Horaires : lundi de 19h30 à 20h30. Cotisation : 85 euros.

Lieu : salle des forges - Inscription sur place.

Renseignement : Le Caër Pascal - 06.80.75.27.29.

Nouvelle section ouverte depuis novembre 2015 :

Section théâtre - adultes

Cette section est ouverte à tous les adultes.

Nous répétons une pièce depuis novembre pour la jouer à plusieurs reprises à partir du mois d'avril, dont deux fois à Bourbriac.

Horaires répétitions : 1 à 5 fois par semaine de 20h45 à 22h30.

Adhésion : gratuite.

Nous recherchons pour cette année des souffleurs, des accessoiristes...

Avis aux amateurs - N'hésitez pas à nous contacter !

Renseignement : Le Caër Pascal - 06.80.75.27.29.



Coup de projecteur sur la section cyclotourisme

Il y a deux départs de cyclos le dimanche matin selon la saison :

- de la mi-mars à la fin octobre le départ du groupe 1 est fixé à 8h30 avec une sortie d'environ 100 kilomètres et ensuite les groupes 2 et 3 partent à 9h15 pour parcourir respectivement 70 et 50 kilomètres.
- Ensuite, le reste de l'année le départ se fait groupé avec un circuit allant de 60 à 70 kilomètres, ce qui permet à tout le monde de faire connaissance. C'est aussi sympa de rouler tous ensemble à vitesse modérée !!!

Le mercredi soir, de la mi-mars à début octobre nous faisons une sortie d'environ 1h à 1h 30 avec un départ à 19 h. Tous les groupes sont réunis.

Nous participons très nombreux à la PLB au mois de juin et aux concentrations cyclos des alentours.

La date de notre concentration est fixé au 11 septembre (le matin)

Un parcours de 70 kilomètres :

Départ BBC, La licorne (rte de Plésidy), Bothoa, Saint-Nicolas-du-Pélem, Sainte-Tréphine, Gouarec, Plounévez-Quintin, Lanrivain, Kérien, Bourbriac.

Herborescence

L'association **Herborescence** propose depuis septembre 2014 des cours hebdomadaires de **cirque aérien (tissu aérien et trapèze)** le jeudi au gymnase de Bourbriac (à partir de 8 ans). En juin un spectacle des élèves a été présenté au cours d'une soirée conviviale.

L'association propose également une **découverte du cirque** au travers d'ateliers d'acrobaties de jonglage et de clown pendant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à l'école publique de Bourbriac.



Spectacle des élèves juin 2015

Certains ont également pu voir des répétitions du nouveau **spectacle** «Le géant aux fruits d'or et de glace» **Conte acrobatique avec l'arbre** de l'association.

Quelques-unes de ces répétitions ont eu lieu sur la commune dans un arbre proche de l'école publique. Les enfants des centres de loisir de Bourbriac et de Callac ont pu ainsi assister à des extraits du spectacle.

L'accueil reçu, au travers de ces différents moments de rencontre, nous permet d'envisager le développement de nos activités sur le territoire. Nous proposerons notamment un **stage** d'une journée le dimanche 24 avril 2016 (stage cirque parent/enfant et stage d'aérien).

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site ou à nous contacter directement pour de plus amples renseignements.

<https://sites.google.com/site/cirquenature/home>

Association **Herborescence** : cirquenature@live.fr

06 79 22 74 96 / 02 96 45 70 74



Depuis octobre 2015, Herborescence propose des **cours de breton** pour débutants, le mardi (19h-20h30) à Bourbriac.

Skol Gouren Boulvriag

Création d'une association de lutte bretonne

Depuis la rentrée, une école de gouren s'est ouverte à Bourbriac. Cette ouverture fait suite à plusieurs séances d'initiations proposées à tous, filles et garçons. Devant l'intérêt suscité par ce sport, le Comité de gouren 22, représenté par Guillaume Colas et Mikaël Durand, a décidé de la création d'une skol sur Bourbriac. Grâce à l'implication de parents de jeunes lutteurs, l'association a vu le jour le 15 septembre 2015.

Composition du bureau : Isabelle Keraval, secrétaire ; Mikaël Durand, président et également entraîneur ; Laurent Gall, trésorier.

Où : rue du télégraphe dans la salle de sports de combat de Bourbriac

Horaires : Le mardi de 17h15 à 18h00 pour les enfants de 4 à 8 ans, de 18h à 19h00 de 9 à 13 ans et de 19h à 20h pour les 14 ans et plus

Quels vêtements : un short et un t-shirt suffisent.

Responsables :

Mikael durand, animateur gouren :

06.89.69.03.95,

skolgourenboulvriag@gmail.com

Guillaume Colas, permanent CD22 :

06.22.99.05.77

Le gouren, un sport moderne et culturel



Le **gouren** est une lutte traditionnelle pratiquée en Bretagne depuis le IV^{ème} siècle, apportée en Armorique lors des grandes migrations bretonnes. C'est un sport pratiqué debout entre deux lutteurs dont le but est de marquer un

Lamm ; résultat parfait en gouren, il donne la victoire immédiate du combat. C'est la chute sur le dos comportant le touché simultané des 2 épaules (omoplates) au

sol, avant toute autre partie du corps ou du corps de l'adversaire. Aujourd'hui, le gouren est pratiqué autant par les filles que par les garçons et ce à partir de 4 ans. L'année est divisée en deux saisons. L'hiver les compétitions se déroulent sur palenn en salle et l'été les tournois prennent une ambiance plus festive avec des combats sur de la sciure de bois.



Le ar c'hourenerien, Le serment des lutteurs

Le serment de loyauté du lutteur breton, prêté avant chaque rencontre sportive, démontre que le respect, l'honneur et le courage sont au coeur du gouren, une véritable philosophie de vie.

BREZHONEG

M'hen tou da c'houren gant lealeded
Hep trubarderezh na taol fall ebet
Evit ma enor
Hag hini ma bro.
E testeni eus ma gwiriegezh
Hag evit heul giz vat ma zud-kozh
Kinnig a ran d'am c'henvreur
Ma dorn ha ma jod

FRANÇAIS

Je jure de lutter en toute loyauté
Sans trahison et sans brutalité
Pour mon honneur
Et celui de mon pays.
En témoignage de ma sincérité
Et pour suivre la coutume de mes ancêtres
Je tends à mon émule
Ma main et ma joue

GALLO

Je m'ajurr a lutae o net de la dreitór
Saun blescharderi y e saun maugraem
Pór mon enór
E pór l'enór de mon paëiz.
Pór seinefiaie mon onestetaé
E continuae la cóstum a mez ancien,
A mon consort je viens dirr
"Veici ma maen, veiloe ma jot !"

Une reconnaissance institutionnelle et internationale

Le gouren est aujourd'hui reconnu par les institutions publiques via les Comités départementaux, dont le but est de développer et de coordonner la lutte au niveau local. La fédération de gouren est un organisme reconnu à tous niveaux. Au niveau national, le gouren est présent en UNSS ainsi qu'aux épreuves du bac depuis 1998.

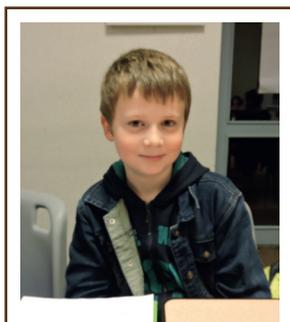
A l'international, le monde du gouren s'est regroupé avec d'autres luttres traditionnelles afin de créer le FILC, Fédération Internationale de Luttres Celtique qui a pour but de développer les luttres et d'encourager les échanges sportifs et amicaux entre lutteurs européens.

Cette Année aura lieu le championnat européen de luttres celtiques à l'Arena de Brest du 18 au 23 avril. Organisé par le COCELIC, 12 nations vont s'affronter pour remporter le trophée.

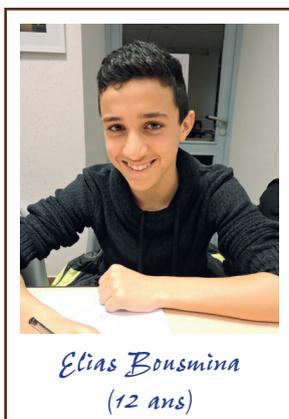




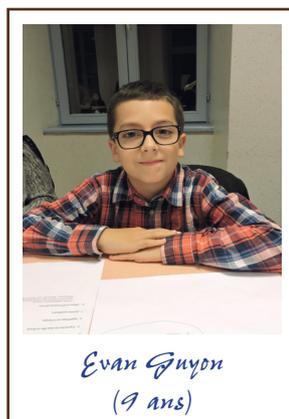
*Azilis Prigent
(12 ans)*



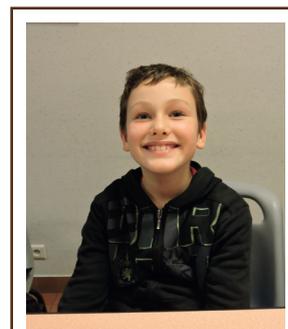
*Alexandre Le Caër
(10 ans)*



*Elias Boussmina
(12 ans)*



*Evan Guyon
(9 ans)*



*Killian Richon-
Bouvier (10 ans)*

Après 1 an de travail la commission vie associative, municipale et démocratique a pu organiser le samedi 19 septembre 2015 l'élection du C.M. des jeunes

Les jeunes entre 9 et 14 ans avaient été préalablement recensés via les établissements scolaires du département et avaient reçu un document intitulé «A la découverte de ta commune».

Par la suite ils se sont portés individuellement candidat au conseil des jeunes en remplissant un bulletin d'inscription qu'ils ont retourné en Mairie.

La participation a été de 22% le 19 septembre et les jeunes conseillers sont élus pour une durée de 2 ans, soit jusqu'en septembre 2017.

Le premier conseil s'est tenu le samedi 17 octobre et voici le compte rendu ci-joint.

Les projets ne manquent pas et les préoccupations des jeunes élus sont concrètes et appropriées !

Nous leur souhaitons un bon mandat et de riches découvertes et apprentissages !





*Léna Durfort
(10 ans)*



*Maëlynn Prigent
(11 ans)*



*Margaux Keravis
(10 ans)*



*Marion Guillaume
(14 ans)*

Séance du 17 octobre 2015

Présents : Cadoret Guy, Connan Audrey, Duro Emilie, Guegan Florence, Bousmina Elias, Bousmina Rayane, Durfort Lena, Guillaume Marion, Guillaume Romain, Keravis Margaux, Le Caër Alexandre, Le Gall Pierrick, Ollivier Henry Mona.

Absents : Guyon Evan, Prigent Azilis, Prigent Maëlynn, Richon Bouvier Killian

M. Cadoret Guy prononce un discours d'accueil à l'intention des jeunes conseillers, et présente la commune et le rôle d'élu.

Après un tour de table où chacun a pu se présenter, les élus adultes abordent le fonctionnement du conseil des jeunes et les objectifs des 2 ans de mandat.

Le temps de réunion est fixé au samedi matin en concertation avec les jeunes conseillers et selon les loisirs et obligations familiales de chacun.

Les attentes

- Activités sportives
- Musique
- Piscine
- City stade
- Location Vélo
- Piste cyclable
- Filets de but à Roudoué
- Organisation de fêtes, défilés, gala de danse
- Un sentier autour du plan d'eau
- Des stores au dojo

A améliorer

- Un trou dans le grillage à l'école
- Motos au skate park
- Graffitis à Roudoué
- Bagarres à la buvette (tournoi de foot)
- Stores au dojo
- Au rond point : ils avaient aimé l'installation d'un vélo lors de la récré en famille pour annoncer l'évènement et l'idée d'un grand sapin de Noël pour marquer l'entrée dans la commune.
- Aire de jeu de Roudoué : les cordages de la pyramide sont à retendre
- Eclairage de St hourneau : apparaît comme trop important au regard du nombre d'habitants.

Divers

- Pas assez de sport à l'école
- Problème de l'éclairage du Carrefour Contact la nuit : il est trop important
- Pas assez d'entraîneurs au foot pour gérer toutes les équipes.
- Peur d'un monsieur qui rôde

Le conseil s'est achevé à 15h30, après une visite des locaux, médiathèque, salle de commissions, archives, salle du conseil, secrétariat municipal, bureau du Maire, locaux techniques et salle des cérémonies.



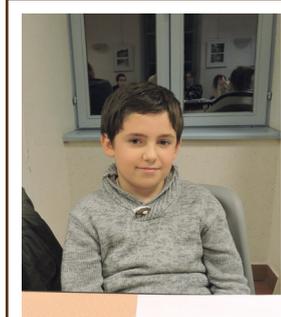
*Mona Ollivier-Henry
(11 ans)*



*Pierrick Le Gall
(9 ans)*



*Rayane Bousmina
(9 ans)*



*Romain Guillaume
(11 ans)*



Vols et dégradations au cimetière

Depuis de longs mois les usagers, familles, et les agents des services techniques de Bourbriac constatent la recrudescence de comportements délictueux dans l'enceinte du cimetière (et notamment à la période de la Toussaint).

Plusieurs sépultures font ainsi l'objet de vol d'objets personnels, de fleurs, de plaques, de vases funéraires...

Ces comportements irrespectueux ont fait l'objet de dépôts de plainte et de poursuites.

La municipalité invite toute personne qui constate ces infractions et / ou des anomalies à les signaler au secrétariat de la mairie et à la gendarmerie.

Les articles 379 à 382 du code pénal rappellent le cadre législatif appliqué à tout auteur de vol.

Aire de jeux de Roudoué

Les usagers de l'aire de jeux ont pu constater le renouvellement régulier de poubelles dans cet espace.

En effet ces petits objets indispensables à notre vie courante font l'objet de vandalisme.

Toute personne qui sera surprise à endommager les installations fera l'objet de poursuites.

Cet espace est inter-générationnel et utile à tous, respectons-le !





Du nouveau à Bourbriac

Nad Photography

Nadia LE GALERY est installée depuis novembre 2014 sur la commune en tant que photographe.

C'est une autodidacte, véritable passionnée de photos depuis plus de 5 ans. Elle réalise des portraits de famille, d'enfants, de femmes enceintes et de nouveaux-nés. Elle vous propose également des bons cadeaux.

Vous pouvez consulter sa page internet :

<http://www.n-photography.book.fr/>

et sa page Facebook : nadphotography

Contact : 06 88 84 07 93 / 02 96 12 18 76

Le Petit Gourmand

La Place du Centre accueille, depuis le mois de novembre, une nouvelle commerçante tous les samedis soir.

Sylvie LEGUY, spécialisée dans le secteur de la restauration rapide, vient de créer «Le Petit Gourmand».

Elle vous propose des galettes, des crêpes, des

plats du jour et la production de légumes. Elle se déplace sur le territoire avec son camion et est présente sur la place le samedi et le dimanche de 18h à 21h30.



Contact : 06.80.27.61.59.

Christophe Constant : Apiculteur



Christophe CONSTANT est installé depuis 4 ans en tant qu'apiculteur producteur sur BOURBRIAC. Ses ruchers sont répartis sur toute la commune près de châtaigniers et de ronciers, ce qui lui permet de proposer à la vente un miel de qualité aux doux parfums de ronces et de fleurs. Vous trouverez Christophe et Laëtitia au lieu-dit NONENOU où ils vous feront découvrir leurs autres spécialités artisanales : du chouchen et du nougat !

Contact : 06 79 20 04 04

Bar des Sports

Le Bar des Sports a rouvert ses portes depuis octobre dernier. En effet, Isabelle LE FOLL, propriétaire des murs, a racheté le fonds que son mari Claude exploitait de 1980 à 2002.

Isabelle est connue dans le secteur et possède une solide expérience du métier, puisqu'elle a exercé aux côtés de Claude. Elle a aussi tenu le Coadout Bar de 1995 à 1999, et le Celtic à PLOUHINEC jusqu'en 2011.

Afin de faire revivre le bar, Isabelle a réaménagé tout l'intérieur avec de nouvelles couleurs.

Isabelle vous propose bar, PMU, tabac, journaux et jeux de la Française des Jeux.

Le bar est ouvert de 7h45 à 20h en semaine (21h VSD). Il est fermé de 13h30 à 17h le dimanche et le jeudi toute la journée.

Contact : 31 rue de l'Armor – 22390 BOURBRIAC - 09 67 35 00 69



RAPPEL :

**26 lots viabilisés sont disponibles pour la construction d'habitation dans les lotissements de Goarem Morgan et Park Hastel. Les surfaces des lots vont de 504 m² à 1 425 m².
Pour tout renseignement merci de s'adresser à la mairie.**



Extraits des décisions du Conseil municipal

(les procès verbaux sont disponibles sur le site)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2015

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 11 Juin 2015 - Le procès-verbal de la réunion du 11 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décision à prendre concernant la répartition des sièges de conseiller communautaire à la Communauté de Communes de BOURBRIAC - Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 63-2015 du Conseil de la Communauté de Communes de Bourbriac du 09.07.2015 :

Vu la délibération n° 90-2014 du Conseil Communautaire du 02.10.2014 actant le renouvellement du Conseil Communautaire (de 28 Conseillers communautaire à 23) ; cette modification faisait suite au renouvellement Partiel du Conseil Municipal de Saint-Adrien (décision du Tribunal) et prenait en compte la décision du Conseil Constitutionnel du 20.06.2014 de censurer les dispositions concernant les accords locaux passés entre les Communes membres d'une Communauté de Communes pour la répartition des sièges composant le Conseil Communautaire,

Vu la Loi n° 2015-265 du 09.03.2015, autorisant à nouveau l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire.

Dans ce cas, les Communes disposent de 6 mois à compter du 09 mars 2015 (soit avant le 9 septembre 2015) pour s'accorder à la majorité qualifiée sur une répartition conforme aux nouvelles règles, comme proposé dans la simulation ci-dessous :

Communes	Pop. municipale 2012	Nbre de sièges hors accord (23)	Nbre de sièges actuels (23+2)	Nbre de sièges avec accord (au + 28)
Bourbriac	2 354	10	12 (10+2)	9
Moustéru	695	2	2	3
Pont Melvez	681	2	2	3
Plésidy	625	2	2	3
Coadout	569	2	2	3
St Adrien	358	1	1	2
Kerpert	295	1	1	2
Kerien	274	1	1	1
S e n v e n Léhart	234	1	1	1
Magoar	90	1	1	1
Total sièges		23	25	28

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 Pour La reconstitution du Conseil Communautaire à 28 conseillers, et 4 Pour le maintien du Conseil Communautaire actuel à 23 conseillers) le Conseil Municipal :

- ⇒ Décide la reconstitution du Conseil Communautaire à 28 conseillers,
- ⇒ et Mandate le Maire pour faire connaître la décision communale à Monsieur le Sous-Préfet et à la Présidente de la Communauté de Communes de Bourbriac dans les meilleurs délais.

Restauration de la Chapelle de Saint Houarneau - Attribution des marchés. La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 16 Juillet 2015 pour ouvrir les enveloppes et le 29 juillet pour examiner les 16 offres reçues.

Selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (prix : 40 %, valeur technique 40 %, délais 20 %) et l'analyse des offres par la Commission et le Maître d'œuvre ont été retenues comme les offres les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Pour le lot 1 Gros-œuvre : l'entreprise MACE de QUESSOY pour un montant de 105 910.30 € H.T auquel il convient d'ajouter les options (réalignement des corniches, caniveau en pavé de granit, reprise en sous œuvre et arase avant sablière et rempannage) pour 69 023.75 € H.T soit un total de travaux de 174 934.05 € H.T.

Pour le lot 2 Charpente : l'entreprise MOULLEC de LAMBALLE pour un montant de 102 935.87 € H.T auquel il convient d'ajouter les options (peinture à la chaux, façon de chanfrein arrêté sur partie basse des entrants, ponçage et traitement à la cire de l'estrade) pour 9 841.68 € H.T soit un total de travaux de 112 777.55 € H.T.

Pour le lot 3 Couverture : l'entreprise GUILLERM David de BOURBRIAC pour un montant de travaux de 55 176.90 € H.T

Pour le lot 4 Electricité : l'entreprise DIEULANGARD de QUESSOY pour un montant de 10 278.71 € € H.T auquel il convient d'ajouter les options (suspension d'éclairage, projecteurs extérieurs) pour 2 734.22 € H.T soit un total de travaux de 13 012.93 € H.T

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les 4 lots de l'appel d'offres relatifs à la restauration de la chapelle de Saint Houarneau ainsi que les options conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises

Pour le lot 1 Gros-œuvre avec l'entreprise MACE de QUESSOY pour un montant de travaux de 174 934.05 € H.T soit 209 920.86 € TTC.

Pour le lot 2 Charpente avec l'entreprise MOULLEC de LAMBALLE pour un montant de travaux de 112 777.55 € H.T soit 135 333.06 € TTC

Pour le lot 3 Couverture avec l'entreprise GUILLERM David de BOURBRIAC pour un montant de travaux de 55 176.90 € H.T soit 66 212.28 € TTC

Pour le lot 4 Electricité avec l'entreprise DIEULANGARD de QUESSOY pour un montant de travaux de 13 012.93 € H.T soit 15 615.52 € TTC

- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux.

Restauration de la chapelle de Saint Houarneau - Forfait de rémunération Atelier Garconnet. Compte tenu des travaux alloués aux différentes entreprises pour un montant H.T de 355 901.43 € le forfait de rémunération définitif s'établit donc à 355 901.43 € x 9.50 % soit 33 810.64 € H.T soit 40 572.76 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le taux de rémunération du à l'ATELIER GARCONNET ARCHITECTE à 9.50 % du montant H.T des travaux et dit que la rémunération due sera de 33 810.64 € H.T soit 40 572.76 € TTC.

Restauration Chapelle de Saint Houarneau. Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de restauration de la chapelle de St Houarneau, la nomination d'un coordinateur S.PS est nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de retenir la société T.P.F pour assurer cette mission S.PS et autorise le Maire à signer la convention de partenariat 1 035 € H.T soit 1 242 € TTC

Mise à disposition de locaux pour l'école Diwan (Association d'Education Populaire Bretonne «Diwan BOULVRIAG». Le Maire rappelle à l'assemblée que l'Association d'Education Populaire Bretonne «Diwan Boulvriag» ouvre deux classes en langue Bretonne à la rentrée de septembre 2015 et que les locaux loués à Roudoué par la Communauté de Communes de Bourbriac ne le permettent pas compte tenu de leur taille.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de louer une structure modulaire auprès de la Société LOC ARMOR pour 7 914.00 € TTC pour la période du 1ER Septembre 2015 au 4 Juillet 2016,
- de mettre cette structure modulaire à la disposition de l'Association d'Education Populaire Bretonne «Diwan Boulvriag» moyennant un loyer mensuel de 150 € (tous les frais de fonctionnement sont à la charge de l'Association)
- Et autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de communes de Bourbriac pour poser la structure modulaire sur leur propriété.

Rénovation Immeuble Rue du Télégraphe. La commission «Bâtiment» s'est rendue sur place et les travaux nécessaires ont été recensés

L'estimation des travaux réalisée par la SARL By Architectes de SAINT MICHEL en GREVES s'élève à 123 000 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (15 Pour et 4 Abs-tention) :

- approuve le projet de rénovation de l'immeuble situé Rue du Télégraphe pour un montant de travaux de 123 000 € H.T
- dit que la Commission « Travaux » sera associée au suivi du chantier (pro-chaine commission le 9 septembre 2015 à 14 H 30)

- confie la maîtrise d'œuvre à la SARL By Architectes conformément au devis présenté pour réaliser la mission de base avec analyses des offres et suivi de chantier moyennant la somme de 10 070 € H.T
- autorise le Maire à signer et déposer le permis de construire.

Temps d'Activités Périscolaire 2015/2016. Mme Gwénaëlle LE GONIDEC, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires informe que la reconduction des nouveaux rythmes scolaires applicables depuis la rentrée scolaire 2014/2015 implique pour l'année scolaire 2015/2016, la mise en place de temps périscolaires (TAP) pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le recrutement par le Maire de contractuels pour assurer la fonction d'animateur TAP en nombre permettant de répondre aux normes d'encadrement réglementaire,
- Autorise le Maire à signer les conventions à passer avec chaque association appelée à apporter son concours dans le cadre des TAP,
- Autorise le Maire à signer la convention avec la Présidente de la Communauté de Communes de Bourbriac pour les agents communautaires qui seront appelés à apporter leur concours dans le cadre des TAP,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

Aménagement du Bourg : Présentation de l'esquisse du maître d'œuvre. Le Maire présente l'avant-projet établi par l'Atelier COURCHINOIX pour l'aménagement de la Rue de l'Armor « 3ème tranche », (depuis l'intersection avec la rue St Yves jusqu'à l'intersection avec la Rue de Hent Garen). Le projet prévoit également l'aménagement de la place desservant le bureau de La Poste avec notamment l'abattage des arbres et la démolition de 2 garages communaux)

L'estimation des travaux est de 349 410,00 € H.T

L'avant-projet sera présenté aux riverains les 4 et 5 septembre.

Le 4 septembre, la commission «Travaux» se réunira avec les concessionnaires de réseaux.

Acquisition d'un radar pédagogique. M. Jean Jacques LE BLOAS fait part à l'assemblée que l'acquisition d'un radar pédagogique est souhaitée pour sensibiliser les conducteurs de véhicules sur la vitesse dans l'agglomération.

La commission « Voirie » a étudié les 2 propositions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à la société ElanCité la fourniture d'un radar pédagogique conformément au devis présenté pour la somme de 2 335.20 € H.T soit 2 802.24 € TTC.

Décision modificative N°1 Budget Principal. Le Maire fait part à l'assemblée qu'une décision modificative n°1 au Budget Principal s'avère nécessaire pour rectifier quelques écritures :

Section Fonctionnement

- Article 6135 : location immobilière (location structure modulaire) + 3 000 €
- Article 022 : dépenses imprévues - 3 000 €

Section investissement

Opération 18 : étude de faisabilité Chaudière bois

Article 2031 : + 12 000 €

Opération 19 : Atelier communal

Article 2031 : - 12 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuver la décision modification envisagée.

Lotissements Park Hastel et Gorem Morvan : Avenant Marché SETAP. Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'adduction d'eau potable dans les lotissements de Park Hastel et Goarem Morvan ont été réalisés par la Communauté de Communes de BOURBRIAC.

Par conséquent, il y a lieu de réduire le montant du marché passé avec l'entreprise SETAP pour un montant de 17 698.30 € + 64 310 € = 82 008.30 € H.T soit 98 409.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte de l'avenant en réduction proposé par l'entreprise SETAP pour un montant de 82 008.30 € H.T soit 98 409.96 € TTC : le marché passé avec l'entreprise SETAP est ramené à 302 692 € H.T soit 363 230.40 € TTC
- autorise le Maire à signer l'avenant correspondant

Travaux Syndicat Départemental d'Energie –remplacement prise de courant A 431. Le Syndicat Départemental d'Energie a chiffré le coût de l'opération à 200 € H.T dont 5 % de frais de maîtrise d'œuvre.

Selon le règlement en vigueur du Syndicat, la participation de la commune serait de 60% soit 120 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet

de travaux de maintenance de l'éclairage public (remplacement d'une prise de courant – route de Kérien) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant de 200 € (coût total des travaux majorés de 5% de frais de maîtrise d'œuvre)

Fourniture et pose de prises de courant pour illumination. Madame Audrey CONNAN, Adjointe en charge des illuminations présente l'étude établie par le Syndicat Départemental d'Energie pour la fourniture et la pose de 18 prises de courant pour les rues : du télégraphe, des Menhirs, Tumulus et d'Avagour.

Le coût de l'opération est estimé à 2 900 € H.T. Conformément au règlement en vigueur, la participation de la commune est de 60 % du coût de l'opération soit 1 740 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public (fourniture et pose de 18 prises de courant) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant de 2 900 € (coût total des travaux majorés de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Pose de 2 poteaux incendie – Rue de Goas ar Mogn. Le Maire rappelle que la Communauté de Communes de BOURBRIAC a réalisé le renouvellement de la canalisation d'eau potable Rue de Goas ar Mogn en Juin 2015.

Cette rue n'étant pas dotée de poteau incendie, il a été décidé d'implanter, lors de ces travaux de renouvellement, 2 poteaux incendie. L'ensemble des travaux a été payé par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide de prendre en charge financièrement la partie relative à la fourniture et la pose des 2 poteaux incendie pour 3 706 €,
- Autorise le Maire à signer la dite-convention avec la Communauté de Commune.

Travaux de marquage au sol. Monsieur Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire présente le devis établi par le Centre Technique Départemental pour réaliser l'aménagement de sécurité Rue du Tumulus par une signalisation horizontale, le coût des travaux est estimé à 1 166.72 € H.T soit 1 400.06 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire réaliser l'aménagement de sécurité de la Rue du Tumulus par le Centre Technique Départemental conformément au devis présenté pour 1 166.72 € H.T soit 1 400.06 € TTC.

Convention de mise à disposition de locaux Enfance/Jeunesse de Roudoué. Dans le cadre des de l'organisation des TAP, suite à la réforme des rythmes scolaires la Communauté de Communes de Bourbriac met les locaux du service enfance jeunesse à la disposition de la commune de Bourbriac pour l'année 2015/2016 et en contrepartie, la Commune met différents locaux à leur disposition

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes concernant la mise à disposition des différents locaux et l'entretien des différents bâtiments pour l'année 2015/2016.

La Poste. Suite à notre courrier du 15 juin 2015 par lequel nous avons manifesté notre mécontentement concernant la décision de fermer le bureau de Poste la semaine 36, LA POSTE a revu sa position et décidé d'ouvrir le bureau le mardi 1^{er} au samedi 5 septembre.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2015

Election des délégués communautaires. Le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté du Préfet en date du 24 septembre 2015 fixant le nombre et la répartition des conseillers communautaires de la Communauté de Communes de Bourbriac :

Le nombre total de conseillers communautaires de la communauté de communes de Bourbriac est fixé à 28 sièges

Le nombre de sièges attribués à la Commune de BOURBRIAC est de 9.

Il fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une élection afin d'élire les conseillers communautaires de la commune.

Par 19 voix, ont été élus comme délégués communautaires :

- M. CADORET Guy
- Mme LE GONIDEC Gwénaëlle
- M. BOTREL Yannick
- Mme GUILLOU Claudine



- M. LE FLOC'H Patrick
- Mme GUEGAN Florence
- M. LE BLOAS Jean Jacques
- M. HERVE Jean Luc
- Mme MADIOT Stéphanie

Aménagement de la Rue de l'Armor 3^{ème} tranche : Approbation du projet. L'avant-projet d'aménagement de la rue de l'Armor établi par l'Atelier COURCHINOUX, validé par le conseil municipal le 30 juillet 2015, a été présenté aux riverains.

A l'issue de cette consultation, quelques modifications ont été apportées au projet et présentées aux membres de la commission « Voirie » et les services du Conseil Départemental le Vendredi 2 octobre 2015.

Principales modifications :

- abaissement des trottoirs au droit des propriétés situées 22-24 et 26 Rue de l'Armor

Les services du Conseil Départemental vont étudier la faisabilité d'une écluse routière pour limiter la vitesse sur cette voie.

Les travaux sont estimés à 361 133.50 € H.T soit 433 360.20 € T.T.C

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'aménagement présenté par l'atelier COURCHINOUX pour un montant de travaux de 361 133, 50 € H.T soit 433 360.20 € TTC
- autorise le Maire à lancer l'appel d'offres en vue d'attribuer les travaux,

Démolition de garages - Rue de l'Armor. L'article R 423-1 du Code de l'urbanisme prévoit que le permis de démolir soit présenté :

- soit par le propriétaire du bâtiment son mandataire ou un personne autorisée par eux,
- soit par un ou plusieurs co-indivisaires ou mandataires,
- soit par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il résulte de ces dispositions, ainsi que de l'article L.2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'un Maire ne peut déposer un permis de démolir au nom de la Commune que s'il y a été au préalable, expressément autorisé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le permis de démolir des 2 garages.

Rue de l'Armor - Travaux effacement des réseaux. Le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à une pré-étude et à un chiffrage sommaire du projet d'effacement des réseaux de la Rue de l'Armor (3^{ème} tranche) :

	Montant des travaux	Montant à la charge de la Commune H.T
Réseau électrique	54 600 € H.T.	16 380 €
Réseau Eclairage Public	38 000 € H.T.	22 800 €
Réseau téléphonique		
- Génie civil	12 300 € T.T.C	12 300 €
- Câblage	500 € H.T	500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'engager le projet d'effacement de réseaux de la Rue de l'Armor (3^{ème} tranche) estimé par le Syndicat Départemental d'Energie à :

- Pour la basse tension : 54 600 € H.T
- Pour l'éclairage public : 38 00 € H.T
- Pour le réseau téléphonique
 - Génie civil : 12 300 € TTC
 - Câblage : 500 € H.T

Défense incendie - remplacement d'un poteau incendie. Le Maire présente à l'assemblée le devis établi par la SAUR pour le remplacement d'un poteau incendie vétuste « Rue du Tumulus » s'élève à 1 931.40 € H.T soit 2 317.68 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à la SAUR le remplacement du poteau d'incendie conformément au devis présenté et arrêté à la somme de 1 931.40 € H.T soit 2 317.68 € TTC

Rénovation Immeuble Rue du Télégraphe - Contrôle Technique et Mission S.P.S. Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la restructuration du bâtiment « Rue du télégraphe », il est nécessaire de désigner une société pour réaliser le contrôle technique et un coordinateur pour assurer la mission S.P.S.

Propositions

Contrôle technique

- **APAVE** 3 250 € H.T. soit 3 900 € TTC
- **Bureau VERITAS** 2 490 € H.T soit 2 988 € TTC
- **SOCOTEC** 1 640 € H.T soit 1 968 € TTC

Mission S.P.S

- **Bureau VERITAS** 2 220 € H.T soit 2 664 € TTC
- **SOCOTEC** 1 760 € H.T. soit 2 112 € TTC

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 Pour et 4 Contre) le Conseil Municipal confie :

- la mission de contrôle technique à la SOCOTEC conformément au devis présenté pour la somme de 1 640 € H.T soit 1 968 € TTC
 - la coordination Sécurité Santé Prévention la SOCOTEC conformément au devis présenté pour la somme de 1 760 € H.T soit 2 112 € TTC
- Et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Extinction de créances suite à procédures de rétablissement personnel - Budget Commune. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de constater l'effacement de dette au profit des 3 débiteurs concernés pour un montant total de 361.72 € (respectivement : 95.03 €, 43.51 € et 223.18 €)
- dit que la dépense correspondante sera imputée au compte 6542 - créances éteintes du budget général de la Commune 2015.

Extinction de créances suite à procédures de rétablissement personnel - Budget Assainissement. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de constater l'effacement de dette au profit des 4 débiteurs concernés pour un montant total de 292.91 € (respectivement : 48.63 €, 88.65 €, 21.67 € et 133.96 €)
- dit que la dépense correspondante sera imputée au compte 6542 - créances éteintes du budget « Assainissement » 2015.

Régie de recettes. Le Maire fait part à l'assemblée que plusieurs délibérations instituant les régies depuis plusieurs années doivent être complétées ou modifiées :

- Bibliothèque (abonnement à la Bibliothèque) : convertir les francs en euros, dispositions obligatoires manquantes)
- Cantine et Garderie : à regrouper (suppression de la régie « Garderie » et intégration des produits de la garderie à la régie « Cantine »)
- Droits de Place : convertir les francs en euros, dispositions obligatoires manquantes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de modifier les actes constitutifs des différentes régies comme indiqué ci-dessus afin de satisfaire à la réglementation.

Agenda d'Accessibilité Programmée. Aux termes de la législation en vigueur toute commune ont les installations et les établissements recevant du public ne sont pas parfaitement accessibles était tenue de déposer en Préfecture avant le 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmée de ses équipements à tous les types d'handicaps, en programmant les travaux et mesures à prendre.

La nature des bâtiments et installations de la commune génère des contraintes et difficultés techniques spécifiques, qui nécessitent un travail plus approfondi.

Un report de 6 mois de la date de dépôt de l'Ad/AP pour permettre de mener à bien l'élaboration de l'agenda a été sollicité auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Afin d'accompagner la Commune dans la constitution du dossier de demande d'approbation d'un Ad/AP, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme son engagement à rendre accessibles à tous l'ensemble des bâtiments communaux et à réaliser à cette fin un agenda d'accessibilité programmée (Ad/AP)
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet, en raison des difficultés rencontrées, une prolongation de 6 mois du délai de dépôts de l'agenda d'accessibilité programmée.
- accepte la proposition de l'APAVE pour accompagner la commune à constituer le dossier de demande d'approbation de l'Ad/AP moyennant la somme de 2 300 € H.T

Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal



pal, à l'unanimité adopter ce rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune de BOURBRIAC.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Protection des installations d'assainissement. Le Maire informe l'assemblée que plusieurs sociétés ont été consultées pour remettre une offre de prix pour la fourniture de matériaux en vue de protéger les postes de refoulement sur le réseau d'assainissement.

Les matériaux seront mis en œuvre par le Personnel Communal.

Après examen des 3 propositions, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition la mieux disante de la société Point P pour 4 056.45 € H.T soit 4 867.74 € T.T.C

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 du service public « alimentation en eau potable » adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de BOURBRIAC en date du 9 Juillet 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de cette communication du rapport annuel du service public d'eau potable pour l'année 2014.

Convention SDIS mise à disposition de Sapeurs-Pompiers Volontaires. Le Maire rappelle à l'assemblée que les agents communaux, Sapeurs-Pompiers Volontaires au centre de secours, sont autorisés à s'absenter sur leur temps de travail pour participer à l'activité opérationnelle S.P.V

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours des côtes d'Armor propose à la Commune une convention relative à la mise à disposition de ces Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer ladite convention avec le SDIS
- et accepte de libérer sur leur temps de travail les agents conventionnés afin de participer à l'activité opérationnelle SPV.

Convention de mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Le Maire rappelle à l'assemblée que l'apprentie accueillie actuellement au restaurant scolaire bénéficie du soutien de l'association GRAFIC Bretagne en vue d'un apprentissage adapté (suivi éducatif et social, suivi en entreprise, prestation d'aide à l'insertion professionnelle et soutien à la formation).

Le devis présenté par l'association Graffic s'élève à 5 075.46 € correspondant à un nombre total de 225 heures d'intervention.

Compte tenu de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, des aides financières sont allouées à l'employeur : prise en charge à 80 % du salaire et des frais d'accompagnements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer la convention annuelle avec GRAFFIC Bretagne pour la mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé,
- décide de prendre en charge les frais d'accompagnement évalués à 5 075.46 €
- sollicite les aides du FIPHP

Convention relative aux enfants des classes spécialisées et à la restauration scolaire. La double tarification mise en vigueur par la Ville de Guingamp fixant un tarif de repas au restaurant scolaire différent entre les enfants domiciliés à Guingamp et sa communauté de Communes et les enfants résident dans une commune extérieure soulève un problème spécifique pour les élèves scolarisés en classes spécialisées dans les écoles publiques de GUINGAMP sur décision de l'éducation nationale.

Une convention est proposée à la commune pour l'année scolaire 2015/2016 pour prendre en charge la différence de tarif soit 0.59 € par repas : 3 enfants sont concernés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention avec la ville de Guingamp.

Convention de réalisation de travaux dans le cadre du contrat territorial «volet milieu aquatiques». M. Christian DRONIOU, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, fait part à l'assemblée que le ruisseau de Rond ar Hor coule sous la route communale en limite avec la commune de Pont Mervez aux lieux-dits Kerantarf et Pors an Pantin dans un ouvrage constitué de 2 tuyaux en béton armé.

Le diamètre de ces 2 tuyaux engendre des vitesses excessives incompatibles avec la nage des poissons.

Le SMEGA envisage de faire des travaux qui consistent à remplacer l'ouvrage existant par un ouvrage plus adapté en termes de dimension et de positionnement.

Il présente ensuite le projet de convention proposé par le SMEGA pour :

- déterminer la nature des travaux envisagés sur le territoire de la commune dans le cadre du contrat territorial, volet milieux aquatiques porté par le SMEGA,
- déterminer les conditions de réalisation de ces travaux
- de déterminer les conditions de remise en état du site concerné
- de préciser la mission du SMEGA
- de fixer les règles de transfert des ouvrages après travaux.

Les travaux seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial porté par le SMEGA. A ce titre, ils bénéficieront de 50% de financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de 20 % de financement du Conseil Départemental. Le solde soit 30 % restant sera à la charge de la Communauté de Communes de Bourbriac.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SMEGA et la Communauté de Communes concernant les réalisations des dits-travaux.

Aliénation d'un terrain à Kerjoly au profit de M. et Mme GOUEVIC Jean Pierre. Par délibération du 11 Juin 2015, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation de fait de la parcelle cadastrée à la section YA n°155 et s'est prononcé favorable au déclassement de la parcelle.

L'aliénation de cette partie du Domaine Public communal ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie et ne nécessite pas d'enquête publique préalable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- réitère son accord de céder à M. et Mme Jean Pierre GOUEVIC, la parcelle cadastrée à la section YA sous le n° 155 pour 176 m² en échange de la parcelle située devant leur propriété et cadastrée à la section YA n°156 pour une contenance de 150 m².
- désigne Mme Gwénaëlle LE GONIDEC, Adjointe au Maire pour représenter la Commune et intervenir à l'acte de cession qui sera réalisé en la forme administrative.

Travaux Cimetière. M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire fait part à l'assemblée que les travaux dans le cimetière confiés à l'entreprise LOMBARDET s'achèvent.

La Commission «Cimetière» réunie sur le chantier le mardi 6 Octobre a étudié le devis proposé par l'entreprise pour réaliser les travaux supplémentaires envisagés (réalisation d'un dallage, de caniveau et la pose de chainettes) pour 1 912 € H.T ainsi que le reprofilage des abords entre les dalles et les tombes avec un apport d'empierrement et mise en œuvre de maerl pour 800 € H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confie les travaux supplémentaires à l'entreprise LOMBARDET conformément au devis présenté pour 2 712. € H.T soit 3 254.40 € TTC

Panneau d'information. Le Maire fait part à l'assemblée que la mise à jour du panneau d'information installé à l'entrée du parking de la Mairie s'avère nécessaire. Le devis établi par INITIALES Publicité de Ploumagoar s'élève à 267.80 € H.T soit 321.36 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal confie la réalisation du panneau d'information à la société INITIALES conformément au devis présenté pour la somme de 267.80 € H.T soit 321.36 € T.T.C

Breizh 5/5. Le Maire présente, à l'assemblée, la démarche « Breizh 5/5 » de l'association Bretagne réunie qui est de rendre visible la volonté de la majorité des bretons pour une Bretagne à 5 départements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la démarche de l'association en affichant sa volonté de la réunification de la Bretagne historique à 5 départements par l'acquisition de 5 panneaux routiers au prix unitaire de 100 € H.T qui seront installés sur les différentes entrées du Bourg (un 6ème panneau sera offert par l'association).

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2015

Approbation du compte rendu de la réunion du 9 octobre 2015. Le procès-verbal de la réunion du 9 Octobre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.



Accueil des délégués du Conseil Municipal des jeunes. Mme Audrey CONNAN, Adjointe au Maire présente les 13 élus au Conseil Municipal des Jeunes et les Conseillers Municipaux se présentent à leur tour.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunal des Côtes d'Armor arrêté par le Préfet au 13 octobre 2015 dans le cadre de la loi NOTRe du 7 Août 2015.

Ce projet de schéma est soumis à l'avis des collectivités territoriales; à défaut d'avis rendu avant le 15 décembre 2015, l'avis sera réputé favorable.

Après échange de points de vue, le Conseil Municipal décide qu'il émettra son avis lors d'une prochaine réunion qui est fixée au 10 décembre 2015.

Projet de Schéma de Mutualisation des Services Communaux et Intercommunaux. La Loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) a introduit l'obligation d'élaborer un Schéma de Mutualisation des services.

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu'« afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des Communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des Communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement ».

Le Schéma de Mutualisation est soumis, pour avis, à chaque Conseil Municipal des Communes membres.

Si la mutualisation s'étend comme étant l'un des principaux outils de rationalisation de la dépense publique en permettant la réduction des coûts à moyen terme, elle permet aussi d'optimiser la gestion interne des services de la Communauté de Communes avec ses Communes membres (éviter les doublons). Elle permet également d'améliorer l'offre de services sur le territoire en créant, maintenant ou renforçant les compétences des personnels et services.

Le rapport du Président contenant le Schéma de mutualisation des services doit être élaboré l'année qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux et doit être validé avant le 31 Décembre 2015.

Le Schéma de Mutualisation des services n'est pas prescriptif, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect du schéma. Il constitue davantage une « feuille de route » engageant la Communauté de Communes et ses Communes membres sur la voie de la mutualisation tout au long du mandat. Il peut être révisé au cours du mandat selon le même formalisme que son adoption.

Vu la concertation entreprise entre les Communes membres et la Communauté de Communes de Bourbriac pour la formalisation du schéma,

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire du 15.10.2015 (délibération n°80-2015) sur le Schéma de Mutualisation présenté par la Présidente de la Communauté de Communes,

Considérant que ce Schéma de Mutualisation doit être soumis à l'avis des Conseils Municipaux des Communes membres et qu'il sera ensuite proposé à l'adoption des Conseillers Communautaires lors du Conseil Communautaire de Décembre 2015,

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Schéma présentant les perspectives de mutualisation entre la CDC de Bourbriac et les Communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (15 Pour et 4 Absentions) :

- Emet un avis favorable au projet de Schéma de Mutualisation ci-joint,
- Mandate le Maire pour faire connaître la décision communale à Monsieur le Sous-Préfet et à la Présidente de la Communauté de Communes de Bourbriac dans les meilleurs délais.

Toponymie des lieux-dits en Breton. Le Maire fait part à l'assemblée que la commission s'est réunie pour examiner la proposition de toponymie des lieux-dits faite par l'Office de la Langue Bretonne.

Le travail de la commission a été retransmis à cet office qui doit émettre un avis sur ces nouvelles propositions.

Signalétique en campagne. M. Christian DRONIOU, Adjoint au Maire informe l'assemblée de la nécessité de refaire les panneaux de signalisation des lieux-dits en campagne.

3 sociétés ont été consultées.

La Commission s'est réunie pour étudier les 2 propositions parvenues en Mairie et préconise de retenir la proposition de la société SPM de Lanvollon

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et la pose des panneaux à la société SPM de LANVOLLON conformément aux devis présentés :

- Devis - panneaux directionnelles 16 343.95 € H.T. - 19 612.74 € T.T.C
- Devis - panneaux diagrammatiques 1 353.74 € H.T. - 1 624.49 € T.T.C
- Devis - mâts et accessoires 6 196.33 € H.T. - 7 435.59 € T.T.C
- Devis - pose des panneaux 14 83500 € H.T. - 17 802.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative N° 2 tel que présenté.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux supplémentaires au cimetière. Des travaux d'élargissement de l'entrée «côté extension» sont envisagés par la commission pour permettre le passage des véhicules. La pose d'un portail est également à prévoir.

Acquisition de rideaux pour l'école élémentaire. Mme Gwénaëlle LE GONNED, Adjointe au Maire, fait part à l'assemblée que le remplacement des rideaux à l'école s'avère nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et la pose de rideaux à l'entreprise MAGITEX pour 3 556 € H.T soit 4 267.20 € TTC

Acquisition d'un chalet bois. M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire, souhaite que des animations soient mises en place pour les fêtes de fin d'année.

Il suggère qu'un chalet «bois» et qu'un grand sapin soient installés sur la place du centre. Ce chalet serait mis à la disposition des associations qui souhaitent faire des animations.

Il présente le devis des Ets LE JONCOUR pour la fourniture d'un abri en bois (3.12 m x 3.12 m) d'un montant de 1 290 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquiescer un chalet auprès des Etablissements LE JONCOUR moyennant la somme de 1 290 € TTC et de le mettre à la disposition des associations communales qui souhaitent mettre en place des animations durant les fêtes de fin d'année.

Extinction de créances (Budget Commune). Par délibération du 9 octobre 2015, le Conseil Municipal avait constaté l'effacement de dettes au profit de 3 débiteurs pour un montant de 361.72 € (respectivement 95.03 € 43.51 et 223.18 €)

La Caisse d'Allocations Familiales ayant pris en charge une partie de la dette pour 84.68 €, il y a lieu de réduire le montant de cette même somme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'annuler la délibération du 9 octobre 2015
- décide de constater l'effacement de dette au profit des 3 débiteurs concernés pour un montant total de 277.04 € (respectivement : 95.03 €, 43.51 € et 138.50 €)
- dit que la dépense correspondante sera imputée au compte 6542 - créances éteintes du budget général de la Commune 2015.

Extinction de créances (Budget Assainissement). Par délibération du 9 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé de constater l'effacement de dette au profit de 4 débiteurs pour un montant 292.91 €.

Les décisions du juge du tribunal d'instance de Guingamp emportant l'effacement de toutes les dettes (Assainissement) de quatre débiteurs à l'égard de la commune de Bourbriac, pour un montant total de 296.52 € dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (ordonnance RG n° 35-15-000392 du 24 Juillet 2015, ordonnance RG n° 35-15-000103 du 7 Juillet 2015, ordonnance 35-15-000068 du 5 Mai 2015, jugement n°11-15-000044), il y a lieu d'augmenter le montant de la dette effacée de 3.61 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération du 9 octobre 2015
- de constater l'effacement de dette au profit des 4 débiteurs concernés pour un montant total de 296.52 € (respectivement : 52.24 €, 88.65 €, 21.67 € et 133.96 €)
- dit que la dépense correspondante sera imputée au compte 6542 - créances éteintes du budget «Assainissement» de la Commune 2015.

Des acteurs au service des personnes âgées Réseau de la Plate-Forme CLIC Guingamp

LE CLIC, UN LIEU RESSOURCE POUR LA PERSONNE ÂGÉE ET SON ENTOURAGE

Le vieillissement est souvent accompagné d'une perte d'autonomie à laquelle il n'est pas toujours aisé de faire face. Aux mille et une questions qui se posent face aux problèmes de santé, vient s'ajouter la complexité des dispositifs d'aides au travers desquels il faut réussir à s'orienter. Le CLIC est un outil de proximité pour vous aider à mieux comprendre et mieux agir.

Vos questions

"Suis-je assez valide pour rester en sécurité à mon domicile ?" "Qui peut m'aider chez moi ?" "Le logement de papa n'est plus adapté à son handicap. Que puis-je faire ?" "À qui s'adresse-t-on ?" "Maman ne peut rester à la maison... Quelles solutions peuvent lui être offertes sur le secteur ?" "Quelles sont les aides ? Combien cela coûte-t-il ?" "Si les ressources sont insuffisantes, quelles sont les obligations familiales ?"

Pour répondre à vos questions, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches, les CLIC des Côtes d'Armor se tiennent gratuitement à votre disposition.

Votre Centre Local d'Information et de Coordination en quelques mots

- **CENTRALISER** les informations sur la multitude d'acteurs et de prestations qui existent sur le département (bases de données mises à jour régulièrement et à disposition des bénéficiaires et des professionnels)
- **LANCER** le dialogue et la réflexion autour de grandes thématiques liées au vieillissement et au mieux vivre (conférences, forums...)
- **INFORMER**, évaluer les besoins et orienter (sur les aides, les interlocuteurs compétents, les structures...)
- **CONSEILLER** et prendre en charge des situations complexes (maintien à domicile pour les personnes dépendantes, retour après une hospitalisation, entrée en établissement d'accueil...)

Des métiers et des compétences complémentaires

Des conseillers :

- répondent à vos questions,
- vous informent sur vos droits (aides financières, aide sociale, APA, prestations des caisses de retraite, hébergement permanent ou temporaire, services d'aides et de soins à domicile, adaptation du logement, téléalarme, vies associative et culturelle...),
- vous accompagnent dans l'instruction des dossiers et organisent des rencontres thématiques ("Mieux vieillir", "La maladie d'Alzheimer en questions"...).

Des intervenants spécialisés peuvent vous recevoir, sur rendez-vous, pour mieux évaluer vos besoins. Toutes les actions du CLIC s'appuient sur un travail en réseau avec les services de maintien à domicile, les structures d'hébergement, les services sociaux des caisses de retraite, les professionnels libéraux (médecins, infirmiers...), les représentants des personnes âgées, les régimes d'assurances maladies, les hôpitaux.

Le CLIC, votre interlocuteur relais

- Pour éviter d'agir dans l'urgence
- Pour prévenir l'apparition de la dépendance, anticiper les besoins et favoriser le maintien à domicile

Bénéficiaires ou Retraités, personnes âgées de 60 ans et plus ou Professionnels et bénévoles intervenant auprès des personnes âgées ou Personnes en situation de handicap de 55 ans et plus



Contacts : PLATE-FORME CLIC GUINGAMP
9 place Saint-Sauveur | 22200 Guingamp
Tél. 02 96 43 83 86 | Fax 02 96 43 82 56
clic.guingamp@wanadoo.fr

Territoire de Bourbriac

Schéma de mutualisation des services communaux et intercommunaux

Le cadre juridique

Aux termes de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui est entré en vigueur au 1er mars 2014, afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de Schéma de Mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils Municipaux des Communes membres. Le Conseil Municipal de chaque Commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Le Schéma de Mutualisation est adressé à chacun des Conseils Municipaux des Communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Le contexte

Ce schéma prend appui sur le projet de territoire et les grands axes de politique publique locale à l'échelle intercommunale qui relèvent de mécanismes de coopération et de solidarité.

Le 13.10.2015, M. le Préfet a présenté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).

Concernant la Communauté de Communes de Bourbriac, il prévoit sa fusion avec les EPCI de Paimpol-Goëlo, Pontrieux Communauté, Bégard, Belle Isle en Terre et Guingamp Communauté. Ce nouveau périmètre s'étend

sur 817 km² et couvre 46 Communes. Le niveau de population (68 246 habitants), associé à l'existence d'une aire urbaine de plus de 15 000 habitants autour de la Ville centre de Guingamp autorisent la création d'une Communauté d'Agglomération assurant la nouvelle collectivité d'une augmentation substantielle des dotations.

Par ailleurs l'extension du périmètre doit permettre :

- La consolidation de notre bassin de vie et d'emploi que constitue Guingamp, menacé à terme par le développement exponentiel de Lannion-Trégor Communauté à l'Ouest et de Saint Briec Agglomération à l'Est,
- La complémentarité entre le Nord, zone littorale et maraîchère et le Sud, zone rurale,
- La cohérence car les EPCI concernés font partie du même PETR, du SCOT du Pays de Guingamp et du SMEGA,
- La représentation conséquente du pôle rural dans la nouvelle assemblée.

Les finalités

PARTAGÉES DE LA MUTUALISATION SUR LE TERRITOIRE

Les finalités de la mutualisation pour la Communauté de Communes de BOURBRIAC :

- Permettre de préparer la fusion intercommunale,
- Conforter les relations entre l'EPCI et les Communes,
- Mettre en valeur les compétences des agents,
- Permettre à certains de se spécialiser tout en améliorant la réponse apportée aux demandes des collectivités et usagers,
- Favoriser le quotidien des agents,
- Anticiper les contraintes financières et les évolutions territoriales à venir.

Les valeurs

PARTAGÉES DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

- Transparence dans la construction et l'évaluation des mutualisations
- Libre choix des structures d'adhérer aux mutualisations mises en place
- Implication des structures territoriales du territoire à l'élaboration du schéma de mutualisation.

Ce planning est donné à titre indicatif.

Pour vérifier la disponibilité d'une date, contacter le secrétariat de mairie au 02.96.43.40.21.

Sam. Dim. Libres

FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
L	1		M	1		V	1	Repas	D	1	Bal	M	1	
M	2		M	2		S	2	Repas	L	2		J	2	
M	3		J	3		D	3	Bal	M	3		V	3	
J	4		V	4		L	4		M	4		S	4	
V	5		S	5		M	5		J	5	Option	D	5	
S	6	Repas	D	6	Bal	M	6		V	6	privé	L	6	
D	7	Bal	L	7		J	7		S	7	privé	M	7	
L	8		M	8		V	8		D	8	Option	M	8	
M	9		M	9		S	9	Théâtre	L	9		J	9	
M	10	AG	J	10		D	10	Théâtre	M	10		V	10	
J	11		V	11		L	11		M	11		S	11	
V	12		S	12	option	M	12		J	12		D	12	Bal
S	13	Repas	D	13	Bal	M	13		V	13		L	13	
D	14		L	14		J	14		S	14	privé	M	14	
L	15		M	15		V	15	privé	D	15	Loto	M	15	
M	16		M	16		S	16	privé	L	16		J	16	
M	17		J	17		D	17		M	17		V	17	privé
J	18		V	18		L	18		M	18		S	18	privé
V	19		S	19	Spectacle	M	19		J	19		D	19	privé
S	20		D	20	Bal	M	20		V	20		L	20	
D	21		L	21		J	21		S	21	Option	M	21	
L	22		M	22		V	22		D	22	Option	M	22	Don du sang
M	23		M	23	Don du sang	S	23		L	23		J	23	
M	24		J	24		D	24	Théâtre	M	24		V	24	
J	25	AG	V	25		L	25		M	25		S	25	
V	26		S	26	option	M	26		J	26		D	26	Bal
S	27	Théâtre	D	27	Bal	M	27		V	27	Spectacle	L	27	
D	28	Bal	L	28		J	28		S	28		M	28	
L	29		M	29		V	29		D	29	Bal	M	29	
M	30		M	30		S	30		L	30		J	30	
J	31		J	31					M	31				

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
V	1	privé	L	1		J	1		S	1		M	1		J	1	
S	2	privé	M	2		V	2	privé	D	2	Bal	M	2		V	2	
D	3	privé	M	3		S	3	privé	L	3		J	3		S	3	
L	4		J	4		D	4	privé	M	4		V	4		D	4	Bal
M	5		V	5	privé	L	5		M	5		S	5		L	5	
M	6		S	6	privé	M	6		J	6		D	6	Bal	M	6	
J	7		D	7	privé	M	7		V	7		L	7		M	7	
V	8	privé	L	8		J	8		S	8		M	8		J	8	
S	9	privé	M	9		V	9	privé	D	9		M	9		V	9	
D	10	privé	M	10		S	10	privé	L	10		J	10		S	10	
L	11		J	11		D	11	Bal	M	11		V	11		D	11	Bal
M	12		V	12	privé	L	12		M	12		S	12	Option	L	12	
M	13		S	13	privé	M	13		J	13		D	13	Option	M	13	Repas
J	14	Loto	D	14	privé	M	14		V	14		L	14		M	14	
V	15		L	15		J	15		S	15		M	15		J	15	
S	16		M	16		V	16		D	16	Bal	M	16		V	16	
D	17	Bal	M	17		S	17		L	17		J	17		S	17	
L	18		J	18		D	18	Bal	M	18		V	18	AG	D	18	Marché Noël
M	19		V	19	privé	L	19		M	19		S	19	Repas	L	19	
M	20		S	20	privé	M	20		J	20		D	20	Bal	M	20	
J	21		D	21	privé	M	21		V	21		L	21		M	21	
V	22	privé	L	22		J	22		S	22		M	22		J	22	
S	23	privé	M	23		V	23		D	23		M	23		V	23	
D	24	privé	M	24		S	24		L	24		J	24		S	24	
L	25		J	25		D	25	Bal	M	25		V	25		D	25	
M	26		V	26	privé	L	26		M	26		S	26		L	26	
M	27		S	27	privé	M	27		J	27		D	27	Bal	M	27	
J	28		D	28	privé	M	28		V	28		L	28		M	28	Don du sang
V	29		L	29		J	29		S	29		M	29		J	29	
S	30	privé	M	30		V	30		D	30	Bal	M	30		V	30	
D	31		M	31	Don du sang				L	31	Option				S	31	Réveillon

Février

- 06 Concours de cartes-Donneurs de sang
- 21 Bourse aux vêtements-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
- 26-27 Portes ouvertes école Diwan-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
- 28 Fest-deiz-Asso du Danouët

Mars

- 05 Soirée comique-Ecole St Briac
- 12 Répétition publique-Bagad Boulvriag
- 13 Bal-FNACA
- 17 Repas St Patrick à emporter-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
- 19 Spectacle-Ecoles publiques
- 20 Concert Anne Auffret et les chanteurs de l'Isle de Goudelin-Paroisse de Bourbriac
- 23 Collecte de sang
- 27 Fest-deiz-Asso du Danouët
- 27 Bal-Donneurs de sang

Avril

- 01 Repas cantonal des clubs du 3^e âge
- 02 Repas-USB
- 03 Bal-Club des Cheveux d'argent
- 09-10 Théâtre-Ecoles publiques
- 23 Tournoi de foot-USB
- 24 Stage de cirque aérien-Asso Herborescence
- 24 Fest-deiz-Asso du Danouët

Mai

- 01 Vente de muguet-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
- 01 Vide grenier-Amicale laïque
- 02 Stand Redadeg 2016-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
- 05 Loto-Ecole St Briac
- 14 Repas marocain-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
- 27 Spectacle-Courte Echelle
- 29 Bal-Club des Cheveux d'argent
- 29 Fest-deiz-Asso du Danouët

Juin

- 04-05 Kermesse-Ecole St Briac
- 10 Soirée crêpes-Courte Echelle
- 11 Concours de boules-UBB
- 12 Championnat de Bretagne en Trial-Trial Moto Club
- 12 Bal-Club des Cheveux d'argent
- 18-19 Pardon de St Houarneau
- 22 Collecte de sang
- 23 Spectacle de cirque aérien-Asso Herborescence
- 25 Fête de la musique-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag

Juillet

- 09-10-11 Pardon de Pénity
- 16 Pardon de Vourc'h-Centre culturel
- 22 Concert orgue et bombarde-Amis de l'Orgue
- 23 Concours de chevaux
- 23-24-25 Les 72h de St Houarneau

Août

- 05 Répétition publique-Bagad Boulvriag
- 07-08 Pardon du Corong

09-10 Concours de boules-UBB

- 10-13-14-15 Festival Plinn du Danouët
- 11 Concert-Amis de l'Orgue
- 27-28 Fête de la chasse-La Briacine
- 31 Collecte de sang

Septembre

- 03-04 Pardon de Pempinod
- 11 Concentration Cycliste-Section cyclos
- 11 Récré en famille-Communauté de communes
- 17-18 Pardon de Bodfo
- 24-25 Concours de boules-FNACA
- 24 Cochon grillé-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
- 25 Vide-grenier du Père Steunou

Octobre

- 02 Portes ouvertes de l'EHPAD
- 02 Bal-FNACA
- 16 Bal-Club des Cheveux d'argent
- 30 Fest-deiz-Asso du Danouët

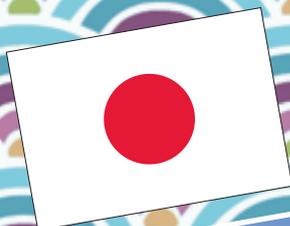
Novembre

- 20 Bourse aux jouets-USB Handball
- 27 Fest-deiz-Asso du Danouët
- 27 Bal-Amicale laïque

Décembre

- 03 Téléthon
- 06 Bal-Donneurs de sang
- 17 Fest-noz Nedeleg-Asso du Danouët
- 18 Marché de Noël-Kuzul Skoazell Diwan Boulvriag
- 28 Collecte de sang





Le Japon s'invite
à la médiathèque de Bourbriac
de janvier à juillet 2016

Ateliers

Expositions

Vélo Kamishibai

Tapis-Lecture

Histoires

Spectacle

Venue d'une illustratrice